

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 131 SPECIAL

PUBLIÉ LE 5 JUIN 2023

Sommaire

Préfecture du Nord / secrétariat général / direction de la réglementation et de la citoyenneté

 arrêté préfectoral du 5 juin 2023 portant modificatif instituant la commission de propagande à l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de Wormhout



Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

Arrêté préfectoral modificatif instituant la commission de propagande à l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de WORMHOUT

Le préfet de la région Hauts-de-France préfet du Nord

Vu le code électoral et notamment les articles L.241, R.31 et R.32;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023 portant convocation du collège électoral de la commune de WORMHOUT pour l'élection municipale partielle intégrale et l'élection de six conseillers communautaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 instituant la commission de propagande à l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de WORMHOUT;

Vu les désignations du 2 juin 2023 de Madame la présidente du tribunal judiciaire de Dunkerque ;

Sur la proposition du sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u> – L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 instituant la commission de propagande à l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de WORMHOUT est modifié comme suit :

Pour le 1er tour :

Présidente : Christine RAMEE, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Dunkerque ; Suppléant : Mikaël TRIGAUT, juge au tribunal judiciaire de Dunkerque ;

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté susmentionné demeurent inchangées.

<u>Article 3</u> – Le sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque, le président et les membres de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Lille, le

0.5 JUIN 2023

Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale,

Fabienne DECOTTIGNIE